



## COMPTE-RENDU DE RÉUNION

Le 05 mai 2022 à 19h30

### Présents à Saint Martin Longueau :

Marie Carmen GRAZER (Membre), Michel BOMY (Membre), Jean Pierre SEREMAK (Responsable équipements), André LAVAIRE (Président de la Commission Statuts et Réglementation), Véronique CARRIERE (présidente de la COC territoriale) Isabelle LOMINET (CTF comité 60), Eric GIRAUDON (membre)

### En visio-conférence :

Françoise DUPUIS (Membre), Jean Luc DESMET (Président de la COC 62), Eric GUILLUY (président de la COC 59)

La réunion débute à 19h40

André LAVAIRE remercie les personnes présentes et rappelle l'ordre du jour :

1. Qualifications
  - 1.1) Statistiques licences,
  - 1.2) Statistiques mutations,
2. Nouveau club HB Thourotte (60)
3. Etude des Vœux pour l'AG Ligue
4. Homologation des salles
  - 4.1) Visites effectuées en 2022,
  - 4.2) Dossiers en cours
5. CMCD
  - 5.1) Point sur la CMCD des clubs nationaux,
  - 5.2) Tableau de suivi de la CMCD des clubs régionaux,
  - 5.3) Projet de la nouvelle CMCD,
6. Divers

En préambule, André Lavaire présente ses excuses aux personnes ayant suivi la réunion en visio-conférence car le réseau wifi de Saint Martin Longueau était défaillant lors de la réunion (débit et bande passante pratiquement à zéro) A l'avenir il n'y aura plus de visio-conférence à Saint Martin Longueau. S'il y a besoin André les fera de chez lui.

## 1 – QUALIFICATIONS

### 1.1) Les licences

La commission Statuts et Réglementation a effectué les statistiques à la date du 04 mai 2022 (tableau ci-dessous)

04/05/2022	02	59	60	62	80	TOTAL
DIRIGEANTS F	53	287	133	114	115	702
DIRIGEANTS H	90	572	212	251	186	1311
HAND ENSEMBLE F	0	1	0	2	0	3
HAND ENSEMBLE H	0	9	0	14	0	23
JOUEURS +16ans F	189	843	299	391	321	2043
JOUEURS +16ans H	320	1641	636	850	401	3848
BABY HAND F	37	130	78	93	44	382
BABY HAND M	61	310	224	124	81	800
JEUNES -12ans F	197	745	386	407	296	2031
JEUNES -12ans H	322	1660	897	849	417	4145
JEUNES 12-16ans F	215	817	335	406	251	2024
JEUNES 12-16ans H	206	1511	581	717	401	3416
HANDFIT F	0	40	11	11	8	70
HANDFIT M	0	0	0	2	1	3
LOISIRS F	11	153	69	100	31	364
LOISIRS M	35	460	152	169	74	890
TOTAL COMITE	1736	9179	4013	4500	2627	22055
TOTAL LIGUE	22055					

27/02/18    25/03/19    10/03/20  
22963        22834        23008

Le nombre de licenciés est excellent, il est comparable a celui de 2018, 2019 et 2020. Nous espérons que les demandes de licences arriveront progressivement et non pas groupées comme en septembre 2021 où nous avons été obligés de recruter une assistante pour la saisie. Nous allons observer l'arrivée des licences et prendrons les mesures adéquates pour qu'il n'y ait pas de retard sur la saisie de ces licences.

## 1.2) Les mutations

### MUTATIONS AU 05/05/2022

Mutations qualifiées	<b>982</b>
Mutations Totales	<b>1002</b>
Mutations en attente	<b>20</b>
Mutations gratuites	<b>163</b>

Pour comparaison à la même période, il y avait 981 mutations en 2020, 1313 en 2019 et 1245 en 2018. Il s'avère donc que le nombre de mutations a sensiblement baissé par rapport à 2018 et 2019 mais a légèrement remonté par rapport à 2020.

## 2 - NOUVEAU CLUB

Un nouveau club vient de voir le jour dans l'Oise, il s'agit du club de HB THOUROTTE situé à environ 10km au nord de Compiègne. Nous souhaitons la bienvenue à Cyrille le président de ce nouveau club ainsi qu'à son équipe. Bien entendu la Commission Statuts et Règlements reste à leur disposition pour l'aide dont ils pourraient avoir besoin.

## 3 - ETUDE DES VŒUX POUR L'AG 2022

Un seul vœu a été réceptionné par la Commission, il s'agit d'un vœu rédigé par le club de Valenciennes HB. La demande comporte 2 parties, la première concerne le passage de 12 à 14 joueurs sur une feuille de match de niveau régional et la seconde concerne le nombre de licence autre que les licences A sur une feuille de match, il est demandé que ce nombre passe de 3 à 5. Les membres de la Commission souhaitent que le club de Valenciennes amène des précisions sur ces 2 demandes surtout sur les motivations qui ont conduit à ces demandes. Un courrier sera envoyé au club de Valenciennes.

#### 4 -HOMOLOGATION DES SALLES

Pour rappel, les différents niveaux de classement sont les suivants :

- Classe 1 : pour les matchs internationaux,
- Classe 2 : pour les matchs nationaux,
- Classe 3 : pour les matchs régionaux,
- Classe 4 : pour les matchs départementaux,
- Classe 5 : pour les scolaires (pas de championnats).

#### HOMOLOGATION des EQUIPEMENTS

**Situation novembre 2021, en rouge pour les évolutions au 5 mai 2022.**

Reprise progressive de notre activité.

**Rappel** : les salles classe 1 et 2 sont gérées par la Commission Nationale représentée par Régis LAGASSE, Responsable des zones 57 et 58.

Il est convenu que nous intervenions conjointement sur ces installations, la gestion des dossiers étant réalisée par Régis.

Pour les salles 3, 4 et 5, nous sommes trois à intervenir : André Lavaire, responsable, Marie Carmen Grazer et Jean-Pierre Sérémak.

Les dossiers sont constitués par JP Sérémak et avalisés par Régis Lagasse.

**Action JO**, sites ayant postulé pour l'accueil de délégations.

Dossiers géré par R Lagasse, visites réalisées avec JP Sérémak.

LOMME, salle du parc

PEVELE, Arena

RONCHIN, Ferdinand Nio

SANGATTE, Boulart

**Réalisés :**

Béthunes, Henri Louchart, cl2, géré par R Lagasse  
Valenciennes, Les Tertiales, cl2, géré par R Lagasse  
Courrières salle Rabelais en cours de finalisation pour CL3 avec potentiel cl2  
Crépy en Valois, Marcel Quentin et Cruypenninck, Cl5

Douvrin Louis Pasteur, rejeté par la CNSR (06/2018) , visite réalisée, manque arrêté du Maire.

Hazebrouck, visite réalisée avec Régis Lagasse. Potentiel cl2, mais des imperfections à rectifier (protection des zones de sécurité, état des buts, estrade), cl 3 provisoire.

Laon, Palais des Sports, contrôle de l'éclairage réalisé à la demande du service des sports, et en présence de R Lagasse. Travaux réalisés mais non achevés.

L'éclairage reste insuffisant et irrégulier - cl3 provisoire maintenue.

Saint Quentin, Jacques Clin. Demande du service des sports de la ville pour évaluer ensemble une évolution. cl2 visée. Visite réalisée le 3 mai 2022 écoulé avec Régis Lagasse.

**En cours :**

Creil Albert Camus, manque arrêté du Maire, cl3 potentiel.

**Clubs ayant sollicité un dossier :**

Aulnoye Ameries, Longueville (03 mars 2022)

Wahagnies, Marcel Laurent (10/2021)

Roubaix, Drymala, classée 5 dans l'urgence, en attente depuis fin 10

Courtrai, pour le club Appollon (10/2021)

**Divers**

Haubourdin, précisions sur buts= géré par courriel => dossier clos

Sissone (02) demande de normes Handball avant réfection salle, par les services de la Mairie. Géré par courriel, sans suite => dossier clos

**A réaliser :**

Laon, Palais des Sports, contrôle de l'éclairage pour confirmer cl3, travaux prévus en 2019, dossier en attente « covid »

**à contacter** pour actualisation :

CL1 : Cyoising (Delecluse), Villeneuve d'Ascq (Palacium)

CL2 : Lassigny (Marceau Vasseur), Amiens (Coliséum).





**Remarques : des évolutions semblent être envisagées, zone d'engagement notamment. Aucune information ne nous a été donnée. Sur notre questionnaire, il nous a été répondu d'être tolérant concernant l'art 145.7 (.....).**

JPS le 05/05/2022

→Eric Giraudon souhaite que les comptes-rendus de visite envoyés aux clubs comportent le détail des non conformités afin que les clubs puissent avoir élément de discussion avec les municipalités. Le point sera fait avec Jean Pierre Seremak pour l'envoi des courriers pour les visites 2021/2022.

André LAVAIRE remercie madame Marie Carmen GRAZER et monsieur Jean Pierre SEREMAK pour leur travail.

## 5 - LA CMCD

### 5.1) La CMCD Nationale

Un certain nombre de clubs évoluant au niveau National ne sont pas en règle avec la CMCD Nationale surtout au niveau école d'arbitrage (animateur EA, accompagnateurs EA et JAJ) En ce qui concerne les quotas d'arbitrage des JAJ et les quotas de suivi des accompagnateurs, ils ne sont pas encore respectés pour certains clubs. Nous allons les contacter individuellement pour essayer de les aider même si la Commission Statuts et Réglementation de la Ligue n'a aucun moyen d'action sur la CMCD Nationale, c'est la Commission Nationale Statuts et Réglementation qui gère celle-ci.

### 4.2) La CMCD Régionale

Comme il a été annoncé lors de l'AG de Péronne, il n'y a pas de CMCD à respecter cette saison, nous avons choisi de passer en revue l'ensemble des clubs régionaux pour voir la progression de ceux-ci. Il s'avère que la situation n'est pas brillante, le nombre d'arbitres continue de diminuer, le nombre de JAJ également. Chaque club peut aller voir sa fiche CMCD dans Gesthand extraction. Concernant la mise à jour de Gesthand pour les arbitres et JAJ, la Commission demande qui est en charge de la saisie des données. André Lavaire pense que se sont les responsables arbitrage de chaque bassin qui mettent à jour Gesthand, il demandera à la Commission arbitrage de confirmer ou d'infirmer cette réponse.

#### 4.3) La future CMCD

Pour l'avenir, une refonte de la CMCD actuelle est prévue. Il en ressort que le retrait des points en fin de saison n'est pas une solution adéquate, il existe d'autres solutions telles que l'évaluation des clubs par rapport aux points acquis. Il serait aussi intéressant de ne plus positionner un club par rapport à son niveau de jeu mais d'en étudier sa globalité (par exemple : combien de bénévoles, d'arbitres, de joueurs, son intérêt pour la Formation, son engagement auprès de sa ville... etc.). Cette nouvelle CMCD devra être ébauchée en cohérence avec la nouvelle CMCD Nationale qui devrait voir le jour prochainement. Nous attendons impatiemment les propositions de la FFHB afin de pouvoir nous positionner.

**Le Président de la Commission des Statuts et de la Réglementation**

**André LAVAIRE**